

Les Banques de Sang Placentaire en France

Seules sont autorisées en France les banques publiques pour conservation allogénique, c'est à dire pour des dons anonymes et gratuits en faveur de patients non apparentés aux donneurs.

Les Banques de Sang Placentaire sont regroupées en un Réseau Français du Sang Placentaire (RFSP).

• Sites de prélèvement et de stockage

Besançon (EFS* Bourgogne Franche Comté)
Bordeaux (EFS Aquitaine Limousin)
Créteil (EFS Île-de-France)
Lyon/Grenoble (EFS Rhône-Alpes)
Marseille (Institut Paoli Calmette)
Montpellier (Centre Hospitalier Régional Universitaire)
Paris (Hôpital St Louis, AP-HP)
Poitiers (Centre Hospitalier Régional Universitaire)

• Sites de stockage

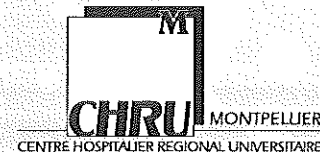
Annemasse (EFS Haute-Savoie)

* EFS = Etablissement Français du Sang

Contacts Banque de Sang Placentaire CHRU Montpellier/ Réseau Régional de Maternités

- Pr JF Schved
Directeur de la Banque de Sang Placentaire
jf-schved@chu-montpellier.fr
Secrétariat de l'Unité de Coordination de la BSP :
04 67 33 75 98 - bsp@chu-montpellier.fr
- Dr M Baudard
Responsable Médical,
Coordinateur des Sites de Prélèvement
m-baudard@chu-montpellier.fr
- Dr J De Vos
Responsable Production
j-devos@chu-montpellier.fr
- Pr JF Eliaou
Responsable Centre Donneur/Interfaces Registre
jf-eliaou@chu-montpellier.fr
- Mme V Durozard
Responsable Qualité
v-durozard@chu-montpellier.fr
- Dr L Reyftmann
Responsable du Site de Prélèvement du CHRU de Montpellier
l-reyftmann@chu-montpellier.fr
- Pr P Mares
Responsable du Site de Prélèvement du CHRU de Nîmes
pierre.mares@chu-nimes.fr
- M P Maurette/Dr M Panthène
Responsables du Site de Prélèvement de la Clinique St Roch
p.maurette@cl-st-roch.fr
- M JL Bonneton/Dr H Touboul
Responsables du Site de Prélèvement de la Clinique Clémentville
bonnetonjl@clinique-clémentville.com
- Mme S Homberger
Cadre Sage Femme Référente
s-homberger@chu-montpellier.fr

Site internet du CHRU : www.chu-montpellier.fr

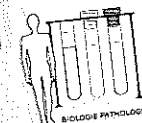


Banque de Sang Placentaire
Responsable :

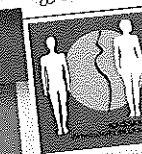
Pr Jean-François SCHVED

Réseau Régional de Sites de Prélèvement
Maternité Arnaud de Villeneuve
Maternité CHU de Nîmes
Clinique Clémentville
Clinique Saint-Roch

Banque de sang placentaire du CHRU de Montpellier

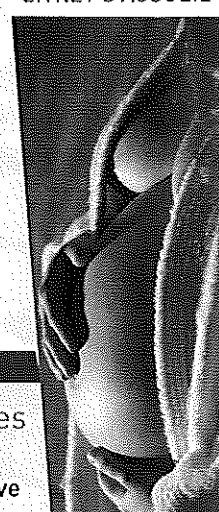


Pôle Biologie Pathologie



Pôle Naissance et Pathologies de la Femme

Hôpital Saint Eloi
80, avenue Augustin Fliche
34295 Montpellier cedex 5



A quoi sert la Banque de Sang ?

Le don de cellules souches hématopoïétiques pour la réalisation de greffes chez des patients atteints de maladies graves (leucémies, lymphomes, myélomes, aplasies médullaires, thalassémie, drépanocytose...) a été déclaré Grande Cause Nationale 2009.

Le sang placentaire recueilli par ponction du cordon ombilical après accouchement et section du cordon contient des cellules souches hématopoïétiques qui peuvent être utilisées pour greffer des patients ne disposant pas de donneur compatible.

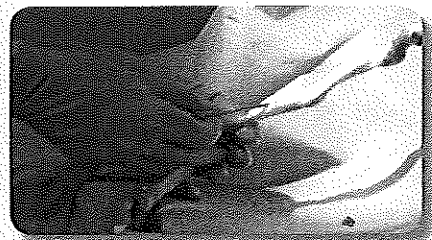
Le CHRU de Montpellier fait partie des 4 sites retenus par l'Agence de Biomédecine pour la création de nouvelles Banques de Sang Placentaire.

Ce projet du **CHRU de Montpellier** et **du réseau régional de maternités partenaires** permettra à la région Languedoc-Roussillon de participer activement à l'effort de collecte et de stockage national et à l'essor de la greffe de cellules souches hématopoïétiques issues de cordons.

La **Banque de Sang Placentaire** du CHRU de Montpellier sera placée sous la direction du **Pr Jean-François Schved**, chef de service du Laboratoire d'Hématologie. L'Unité de Coordination de la Banque sera située sur le site de l'Hôpital St Eloi.

Les atouts de la Banque de Sang Placentaire du CHRU de Montpellier

- L'existence au sein du CHRU de toutes les structures nécessaires pour garantir la qualité et la sécurité sanitaire des unités de sang placentaire.
- Des actions de promotion du don de cellules souches hématopoïétiques déjà mises en place.
- Un réseau régional de maternités publiques et privées (plus de 10 000 accouchements par an).
- La motivation et l'implication du personnel médical et paramédical des maternités.
- L'expertise de l'Unité de Thérapie Cellulaire, de l'Unité d'Immunogénétique, et du Centre Donneur du CHRU.
 - Une Unité de Coordination et un Comité de Pilotage définissant les orientations médicales et scientifiques.
- L'investissement de la région Languedoc-Roussillon dans le domaine des biothérapies, de la recherche sur les cellules souches, la médecine régénératrice et les cellules de l'immunité.



Les étapes du développement

Septembre 2009 : début d'une campagne d'information et de promotion du don auprès des femmes enceintes, et formation des sages-femmes à la ponction de cordon ombilical.

Dernier trimestre 2009 : début des prélèvements de sang placentaire pour un enregistrement des premières unités qualifiées sur le Registre France Greffe de Moelle début 2010.

Prélevées dans les différentes maternités, les unités de sang placentaire seront acheminées vers l'Unité de Thérapie Cellulaire du CHRU de Montpellier pour y être transformées et stockées. Après réalisation des tests contrôlant la qualité des prélèvements, l'Unité d'Immunogénétique du CHRU aura en charge l'inscription sur le Registre France Greffe de Moelle des unités de sang placentaire qui seront ainsi mises à la disposition des médecins greffeurs.

L'activité de collecte sera mise en place au sein de la maternité du CHRU de Montpellier puis étendue aux maternités du CHRU de Nîmes et des cliniques montpellieraines St Roch et Clémentville.

L'objectif est de mettre à disposition des greffeurs **plus de 800 unités de sang** placentaire par an, dès l'issue de la troisième année.